

Compte-rendu du CDEN du 21 mars

Présents : Philippe Chopin (Préfet),
Valérie Simonet (Présidente du Conseil Départemental), Guy Avizou (CD), Thierry Gaillard (CD), Gérard Gaudin (CD), Jérémie Sauty (CD)
Geneviève Barat (Conseil Régional)
Pierre Morlon (Maire de Lépaud), Michel Moine (Maire d'Aubusson)
Sandrine Cadillon (FCPE), Marie-Hélène Lousson Carrère (FCPE), Jérémy Bouillet (FCPE), Nathalie Mahu (FCPE), Sylvie Sergeant (FCPE)
Véronique Dupin (IEN), Philippe Sennepin (IEN), Gilles Dumont(SG DSDEN), Pascale Niquet (IA), Nathalie Lafaye (DIMOS), Alice Garcia (DIMOS), Elisabeth Gaussoit (DIPER)
Jeanine Champesme (DDEN), Gérard Frémont (PEP), Jacques Banville (nommé par le préfet), Michel Bach (nommé par le Préfet)
Les délégués du personnel UNSA : Pierre Gautret, Cédric Bonnaud
Les délégués du personnel FSU : Julien Colombeau, Fabrice Couégnas, Stéphanie Durand, Alain Favière, Lucile Guillemin, Stéphane Picout, Christophe Ruby, Fanny Tissandier

La FCPE, l'UNSA lisent une déclaration.
La FSU lit la déclaration ci-dessous :

La FSU distribue des documents chiffrés émanant du Ministère et du Rectorat pour justifier les propos de la déclaration liminaire ainsi que le projet de carte scolaire que l'IA n'a pas fourni aux membres du CDEN..

Le Préfet réalise une déclaration liminaire : il a entendu des propos d'attaque personnelle ad nominem contre la DASEN ici présente. Il considère que ces propos sont une attaque envers l'Etat à travers son représentant. Il apporte son soutien entier à la DASEN.

La FSU visée par cette déclaration répond qu'à aucun moment elle n'a cité nommément l'IA-DASEN mais toujours la fonction qu'elle occupe. Fabrice Couégnas fait remarquer que la FSU n'a pas de leçon à recevoir de la DASEN surtout quand on sait qu'elle ne salue plus depuis 6 mois.

Convention de RPI des 5 communes (Magnat l'Etrange - St Frion)

La DASEN présente la convention des 5 communes concernées Magnat l'Etrange, Saint-Frion, Beissat, Malleret, Saint Georges Nigremont.

Fanny Tissandier demande quelle a été l'aide apportée pour la rédaction de ce projet.

L'IA-DASEN indique qu'elle n'a pas connaissance de ce qui a pu se faire.

Stéphane PICOUT indique que dans le cadre du protocole initié par l'Education Nationale, on aurait pu s'attendre à ce que la DSDEN apporte son aide et son expertise dans ce genre de dossiers. La FSU demande par ailleurs un bilan des réflexions qui ont été menées dans le cadre du protocole.

Renouvellement quadriennal des DDEN

Jeanine Champesme indique qu'il y a de moins en moins de DDEN dans le département. Elle précise que les DDEN sont inquiets de l'offre scolaire qui diminue sur le territoire.

Fabrice Couégnas salue le travail effectué par les DDEN. Leur enquête permet entre autres d'avoir une mesure précise des équipements des écoles, de l'état des lieux de l'Ecole en général. Les DDEN sont les seuls à réaliser ce travail.

Vote : Pour (Unanimité)

Carte scolaire 2017

L'IA DASEN présente un graphique du Rectorat concernant le nombre de postes en fonction du nombre d'élèves. Elle indique que c'est la démographie scolaire qui nous permet de gagner des emplois...

Fabrice Couégnas indique qu'il y a une différence entre la présentation de l'IA-DASEN et les documents de travail envoyés pour le CDEN. En effet, les 5 postes "restitués" pour le protocole scolaire n'existent pas dans les documents de travail, le département a donc bien perdu 9 postes et non pas 4 à la rentrée 2015. Il précise qu'au delà des chiffres des postes budgétaires, il faut s'intéresser au nombre réel de personnels dans le département, nombre qui n'a cessé de diminuer depuis 2012. A la rentrée 2017 ce sont au moins 6 postes qui seront vacants selon le Rectorat...

L'IA DASEN explique qu'un budget ne se fait pas avec des surnombres et qu'il doit être équilibré.

Sylvie Sergeant demande pourquoi le Recteur a alloué les moyens à la Haute-Vienne.

L'IA-DASEN explique le déroulement de la carte scolaire. Elle indique que l'académie de Limoges est celle qui a perdu le plus d'élèves mais qu'elle est aussi celle qui est la plus rurale. Elle précise que des postes sont dédiés à la ruralité mais pas

aux conventions rurales. Elle redonne les P sur E des 3 départements (6,69 en Creuse 3ème au niveau national, 17ème pour la Corrèze et 80ème place pour la Haute-Vienne).

Fanny Tissandier répond qu'elle ne comprend pas comment ont pu être répartis les 5 postes "ruralité" sachant que 70% des élèves en Creuse sont scolarisés dans une école rurale alors qu'en Corrèze seuls 20% y sont scolarisés et à peine 10% en Haute-Vienne. Elle redemande à nouveau pourquoi il y a 9 postes de moins dans les documents du Rectorat.

L'IA DASEN répond qu'elle ne peut pas être la porte-parole du Recteur, que c'est un choix et une décision qui lui appartiennent. Elle indique que les conventions rurales sont un "bouclier" pour la Creuse depuis deux ans. La dotation nulle du département continue de préserver les moyens, "regardons le côté positif".

Fabrice Couégnas précise que dans les documents du Comité Technique Ministériel les 5 postes sont bien dévolus à "l'accompagnement des conventions ruralité" et non pas à la ruralité en général.

Stéphane Picout fait la comparaison avec les deux premiers départements dans le classement du P sur E. Le Cantal (2ème) a un taux d'élèves dans une commune rurale moins important que la Creuse. Quant à la part d'élèves de milieu social défavorisé la Creuse est malheureusement largement en tête.

Michel Moine demande quelle est la logique après les comparaisons effectuées par la FSU.

L'IA-DASEN entend la question et indique qu'elle ne répondra pas. Les questions sont à poser au Recteur.

L'IA-DASEN présente les "leviers" de la carte scolaire.

- apport quantitatif : trouver des supports pour mieux alimenter la brigade de remplacement
- apport qualitatif : ajouter des postes "plus de maîtres que de classes"

"Toutes les mesures proposées ne génèrent aucune économie de moyens, le département ne rend aucun emploi contrairement à ce qui a été écrit". Elle précise qu'elle a reçu, à juste titre, des quantités de courriers concernant les problèmes de remplacement et qu'elle s'est attachée à résoudre ce problème. Elle indique qu'elle a décidé de ne pas supprimer de classe dans les écoles où la moyenne serait supérieur à 24 élèves. Elle précise que le département aura possiblement besoin d'une ULIS supplémentaire. Pour toutes les autres situations des comptages seront effectués à la rentrée.

Ouvertures	+	Fermetures	-
St Vaury ULIS	+1	RPI Ars/St Médard la Rochette	-1
Bourganeuf Martin Nadaud	+1	Bourganeuf Marie Curie	-1
Saint Fiel	+0,75	Boussac/ Boussac bourg /St silvain bas le roc	-1
Bonnat élémentaire BM	+1	Dun le Palestel élémentaire	-1
Châtelus Malvaleix BM	+1	RPI Bétête/ Châtelus Malvaleix	-1
Faux la Montagne BM	+1	RPI Fresselines/ Maison Feyne /Villard	-1
Mérinchal élémentaire BM	+1	Mérinchal élémentaire	-1
St Quentin la Chabanne BM	+1	Montboucher	-1
St Victor en Marche BM	+1	St Priest la Feuille	-1
	+8,75		-9

Fabrice Couégnas indique que le principe de la balance est admis par tous que ce soit les représentants au CDEN ou par les 70% de collègues en grève ce jour et aussi par les plus de 400 personnes présentes samedi 18 mars et ce mardi 21 mars. Il demande ensuite quel est le principe pour la balance quand on prévoit d'ores et déjà des ouvertures à la rentrée pour une ULIS ou pour prendre en compte des effectifs élevés, déjà relevés dans les documents et appuyés par les municipalités. Il demande ensuite quelle est l'ambition pour la scolarisation des moins de 3 ans car la classe "passerelle" de St Fiel n'est que sur un secteur et qu'elle ne répond qu'à la hausse des effectifs (107 élèves pour 4 classes) et pas au besoin de scolarisation des moins de 3 ans.

L'IA-DASEN indique qu'on ne peut comparer les chiffres depuis 2007 car en 2007 l'application Base élèves a été mise en place. Elle ne donne pas de réponse quant à la baisse des chiffres depuis 2013. Les IEN donnent une vision pessimiste des situations : les élèves ne sont là qu'à mi-temps au mieux, une réflexion doit s'engager sur le long terme.

Sylvie Sergeant insiste sur la notion d'assiduité de l'école maternelle et sur les besoins des enfants de deux ans, en termes de rythme de l'enfant.

L'IEG de Guéret 1 indique qu'un enfant inscrit à l'école maternelle est inscrit pour la journée...

Valérie Simonet indique qu'on ne trouvera pas la solution ce soir car c'est un débat ouvert depuis plusieurs années dans tous les territoires. Elle précise qu'un enfant de deux ans n'a pas du tout les mêmes besoins qu'un enfant de trois ans, et que l'école n'est pas forcément le meilleur moyen d'accueil pour ces enfants. Le conseil départemental a accompagné la création de moyens de garde ce qui peut peut-être expliquer la baisse du taux de scolarisation.

Jérémie Sauty intervient pour le cas de l'école de la Courtine en redonnant les effectifs et défend la structure actuelle de l'école élémentaire (3 postes) et précise que des parents réfléchissent à scolariser leur enfant ailleurs au vu des conditions en maternelle (1poste pour 32 élèves)

Le Préfet indique qu'il prendra contact avec le colonel de la base de la Courtine. En effet, Fabrice Couégnas indique que les élèves sont déjà présents et ne comprend pas pourquoi cela nécessite de prendre contact.

Fabrice Couégnas indique que le Ministère a donné des directives concernant la scolarisation des moins de trois ans, et il s'étonne que les représentants du Ministère au CDEN ne tiennent pas le même discours que le Ministère. Concernant l'école de la Courtine il indique que tous les ans depuis la fermeture du poste à la Courtine il y a eu un poste provisoire mis à la rentrée. Encore une fois la brigade de remplacement, abondée dans la proposition de la DASEN, sera largement amputée par toutes les situations comme la Courtine qui nécessiteront une ouverture provisoire à la rentrée.

Fanny Tissandier indique qu'elle est d'accord avec Mme la présidente du Conseil départemental concernant le choix des parents mais qu'afin de laisser un véritable choix il faut que toutes les structures soient accessibles et qu'il y ait de bonnes conditions d'accueil.

Valérie Simonet indique qu'elle aimerait voir se développer des structures en coordination avec les pôles enfances.

Sylvie Sergeant demande des précisions sur la situation de l'école d'Ars avec 27 élèves qui seront scolarisés l'année prochaine.

L'IA-DASEN indique qu'elle a "figé les effectifs à un instant t" et qu'elle ne peut prendre en compte tous les changements.

Fanny Tissandier précise que l'effectif de 43 élèves sur le RPI est connu depuis les remontées de janvier, comme indiqué dans les documents. Elle demande où est la justice pour les 27 élèves qui n'auront certainement pas accès à la piscine ou à d'autres sorties à 27 du CP au CM2.

Fabrice Couégnas indique que ce qui était demandé par la FSU était un travail global sur tout le territoire. Il précise qu'il n'y a pas de projet global. En reprenant la situation d'Ars, il indique qu'il y aura 27 élèves dans la classe, ce qui est supérieur à tous les effectifs des villes du département (Aubusson, La Souterraine, Bourgueuf...) Il précise que le projet présenté est injuste au regard de la situation du département. Des écoles à 2 et 3 classes vont voir leur effectif moyen être largement au-dessus des écoles de ville, où est la justice dans ces choix ? Où est la justice quand il y a 27 élèves du CP au CM2 à Ars, et moins de 19 élèves en moyenne dans certaines villes... ?

L'IA-DASEN répond que tout tourne autour des moyens supplémentaires nécessaires et que ce soir il n'y en aura pas.

Valérie Simonet rappelle qu'au premier janvier 2017 il y a eu des fusions des communautés de communes. Or certaines com-com avaient la compétence écoles et certaines s'interrogent sur le transfert ou non de cette compétence en fonction de tous les besoins. Elle rappelle l'existence du protocole, qui garantissait aucune fermeture de postes (en tout cas c'est ce qu'ont compris les élus). Les élus pensaient que cette année la carte scolaire serait bienveillante afin leur laisser le temps pour prévoir une répartition du service public.

L'IA-DASEN indique qu'il y a des échéances électorales et qu'elle ne sait pas de quoi sera faite la prochaine carte scolaire. Toutefois elle précise qu'elle ne peut conserver des classes à 12 élèves alors même qu'il y a eu des problèmes de remplacement cet hiver. Elle précise que le protocole n'est pas un moratoire et qu'il y avait 3 ans pour réfléchir aux réorganisations...

Jérémie Sauty indique que les fusions des com-com ont eu lieu il y a très peu de temps et qu'il était impossible de travailler à la réorganisation avant le 1er janvier. Il demande du temps supplémentaire.

L'IA-DASEN rappelle qu'il y a eu un accord l'année dernière lors des discussions pour les fusions pour ne pas faire de "bouversements".

Sylvie Sergeant demande à nouveau les grilles de transport scolaire afin d'établir une réflexion partagée sur les circuits.

Valérie Simonet note la question et donnera suite à cette demande.

Fabrice Couégnas rappelle qu'en l'absence de dialogues, de réunions locales, le protocole n'a pour l'instant eu aucun effet contrairement à ce qu'annonce la DASEN depuis plusieurs mois. Il insiste à nouveau sur l'injustice du projet en termes d'effectifs dans les classes. La FSU n'est pas opposée aux fermetures de classes quand les effectifs ne sont effectivement pas là. Par contre il y a des soucis quand une école a 7 classes en élémentaire et qu'une autre école a 5 classes en primaire vont fonctionner avec le même effectif !

Fabrice Couégnas demande quel est le constat partagé : soit on est d'accord pour dire qu'il manque des moyens dans le département et on en fait la demande collectivement, soit on considère qu'il y a assez de moyens et on considère que la gestion est désastreuse.

Sylvie Sergeant indique qu'au niveau national 80% des élèves qui se dirigent vers le privé ne le font pas pour des raisons confessionnelles.

Fabrice Couégnas indique que pour le département c'est une augmentation de 10% des effectifs et une création de poste dans le privé.

Fanny Tissandier indique que l'Etat doit s'interroger sur la fuite vers le privé. Pour le SNUipp-FSU 23 ces fuites sont organisées lorsque les conditions d'accueil dans le public sont bien moindres que dans le privé. Elle prend l'exemple de la fermeture prévue à Mérinchal qui, si elle a lieu, conduirait à une fuite des élèves vers l'école privée de Giat.

Fabrice Couégnas donne des exemples d'injustice sur le territoire après le projet. L'égalité républicaine n'est pas garantie et aucune mesure prise n'est justifiée par l'IA-DASEN.

Michel Moine indique qu'il y a une situation explosive dans le département cette année. Il pose la question du bilan du protocole, pas forcément en termes de restructuration mais en termes de débats qui n'ont pas eu lieu... Il précise que les années précédentes n'ont pas été suffisamment mises à profit pour les réflexions.

Gérard Gaudin prend la parole pour indiquer que les effectifs et le nombre de niveaux par classe devraient être un indicateur objectif et qu'il n'est pas respecté dans ce projet. Il demande aussi des explications.

L'IA-DASEN indique qu'elle a choisi de conserver les RPI à bas effectif, les petites écoles à bas effectif, soit "l'hyper ruralité" et de prendre des décisions pour corriger les problèmes de remplacement. Elle précise qu'aucune école n'est en danger suite à sa proposition et que le réseau scolaire est toujours le même (153 écoles mais la DASEN indique 154 écoles ???)

Michel Moine indique qu'il votera contre le projet de carte scolaire car il est solidaire avec ses collègues et les parents qui sont mobilisés.

Fabrice Couégnas indique qu'il a souvent été déçu par un CDEN car en tant que représentant de la FSU il attend forcément du "plus d'école", du "mieux d'école" et qu'aujourd'hui le projet injuste ne garantit en rien du mieux pour les écoles creusoises. Il s'alarme car l'égalité républicaine est bafouée avec cette carte scolaire.

Vote : Contre : unanimité

Sylvie Sergeant indique que le vote contre est un signal fort pour la défense de l'école rurale.

Fanny Tissandier indique que pour la FSU le vote contre s'explique par une carte scolaire où les mesures prises sont injustes et qui ne répond pas aux besoins du département, faute de moyens.

Elle soumet au CDEN le vœu suivant :

Les représentants du CDEN réunis ce jour s'opposent à cette carte scolaire à moyens constants qui ne répond pas aux besoins du département. Ils demandent en urgence au Ministère des moyens à la hauteur des besoins de notre département, 17 selon les services de l'administration.

Le Préfet fait d'abord voter l'assemblée pour autoriser le vote du vœu (Pour à l'unanimité) puis soumet le vœu au vote.

Vote : Pour à l'unanimité

Fabrice Couégnas lit une déclaration sur la mutualisation de la gestion des enseignants du 1er degré et soumet un vœu au vote du CDEN.

Les représentants au CDEN de la Creuse s'opposent au transfert de la gestion des emplois et des personnels des écoles creusoises à Limoges dans le cadre de la mise en place programmée au 1er septembre 2017 de la plateforme 1er degré. Le CDEN de la Creuse est attaché à une gestion de proximité, dans le département, des personnels et des emplois des écoles et souhaite conserver une Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de plein exercice.

Vote : Pour à l'unanimité

Fabrice Couégnas demande à la vice-présidente du conseil régional comment seront gérés les transports scolaires au 1er septembre.

Geneviève Barat répond que la compétence est en effet transférée et qu'elle n'a pas de précisions à apporter aujourd'hui.

Le Préfet reporte la question et demande une réponse écrite aux membres du CDEN concernant cette problématique.